

PROGRAMME DE FORMATION

« Ras de cils et eyeliner Maquillage semi-permanent »

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

OBJECTIFS THÉORIQUES :

- Connaître les règles d'hygiène,
- Acquérir les connaissances en colorimétrie,
- Appliquer le protocole du maquillage semi permanent ras de cils et eyeliner,
- Reconnaître les différents pigments et le matériel utilisé.

OBJECTIFS PRATIQUES : Être capable de réaliser correctement les protocoles suivants :

- Communiquer avec le client et cibler ses besoins,
- Expliquer le protocole de la séance,
- Elaborer un maquillage semi-permanent du ras de cils et eyeliner

PUBLIC CONCERNÉ : Tout public / **PRÉREQUIS :** Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION : Formation de **2 jours** de **10H à 18H** soit **14H** (Pause repas d'1h repas non inclus)

Prochaines sessions disponibles sur le site internet : www.marinesicard.fr

Chaque session est prévue pour un effectif maximal de 3 stagiaires.

LIEU DE LA FORMATION : 13 Rue Bouquières, 31000 TOULOUSE

CONTENU DE LA FORMATION :

JOUR 1

10h00 - 10h30 : Présentation de la journée et des participant(e)s
Partie administrative

10h30 - 12h00 : Théorie (sur base du manuel de formation fourni)

12h00 - 13h00 : PAUSE DÉJEUNER

13h00 - 17h00 : Découverte et mise en pratique sur modèles

17h00 - 18h00 : Test théoriques & pratiques

JOUR 2

10h00 - 10h30 : Présentation de la journée et des participant(e)s

10h30 - 12h00 : Mise en pratique sur modèles

12h00 - 13h00 : PAUSE DÉJEUNER

13h00 - 17h00 : Mise en pratique sur modèles

17h00 - 18h00 : Test théoriques & pratiques,
Questionnaire de satisfaction,
Remise attestation de formation

PROGRAMME DE FORMATION

PROFIL DE LA FORMATRICE : Madame SICARD MARINE

Titulaire d'un BP esthétique, d'une formation en maquillage télévision mode cinéma, d'une formation en maquillage semi-permanent. Expérience professionnelle de 6 ans dans l'univers du maquillage en plateau télévision et mode. Expérience de 2 ans au SPA DIOR en Palace Parisien. Créatrice et dirigeante de deux entreprises de beauté depuis 2021.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Formation en présentiel

Démarche pédagogique : Cours théorique suivi de cas pratique sur modèles

Support de formation : Remise d'un manuel complet

Accompagnement post formation (suivi par email studioformation@hotmail.com)

MOYENS TECHNIQUES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

Salle de formation - Remise d'un manuel théorique

Tableau (Paperboard)

KIT FOURNI ou NON (au choix lors de l'achat)

Ordinateur - Tablette - Photos

Nuancier de couleurs

Instagram @marine_sicard / @marinesicard_studiobeaute . Site internet:

www.marinesicard.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Évaluation par le formateur à partir :

D'un questionnaire de positionnement en début de formation

D'un test sur la progression des apprentissages théoriques

D'un bilan sur la pratique

Attestation de formation : l'apprenant obtient une attestation de formation.

TARIF : 1400 € par élève avec kit inclus

DÉLAI D'ACCÈS :

L'organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information et se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Nous nous engageons à vous faire accéder à la formation - au plus tard - un mois après la signature du contrat (sauf période de fermeture de l'organisme de formation)

Les inscriptions aux formations doivent intervenir au plus tard 14 jours avant la date de début de la session.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Nos formations sont accessibles à tous.

Cependant en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact directement avec nous, en amont de la formation, pour que nous puissions en discuter et au besoin adapter notre pédagogie et nos activités en fonction des situations de handicap qui pourraient se présenter.

CONTACT : Contact par mail à l'adresse mail formation.studioformation@hotmail.com

MARINE SICARD FORMATION 13 RUE BOUQUIÈRES 31000 TOULOUSE

SIRET:951676451 APE:9602B NDA:76311237231

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76311237231 auprès du Préfet de la Région de Occitanie, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. » Document du 23 octobre 2025 - Version 2